

1.2. Prescriptions de clauses spécifiques

Dans les établissements, le responsable des achats complétera en fonction des besoins le descriptif de l'équipement souhaité à l'aide des prescriptions adhoc.

1.2.1. Lave-vaisselle

- Prévoir un switch de sécurité qui arrête les pompes et le circuit de nettoyage lorsque le capot n'est pas fermé.
- Prévoir un arrêt de type coup de poing à proximité de la commande de la machine afin de l'arrêter en cas d'écoulement accidentel. Pour les lave vaisselles de type « tunnel » prévoir un coup de poing à l'entrée et à la sortie.
- Prévoir une évacuation des vapeurs.
- Prévoir un tapis antidérapant au niveau du lave-vaisselle.
- Prévoir une alimentation au lave-vaisselle et des clapets anti-retour sur le système de préflush.
- Utiliser préférentiellement des distributeurs automatiques de produits de nettoyage solide (voir circulaire du 19/01/2000 - substances utilisées par les lave-vaisselles industriels installés dans les cuisines et cafétérias).
- Le cas échéant, prévoir un adoucisseur spécifique de façon à éviter le problème des traces de calcaire sur les verres.
- Installation d'un disjoncteur différentiel de 30 mA sur l'installation.
- Les commandes doivent être en 24 V.
- Munir d'un siphon le circuit d'eau
- La partie inférieure de l'ensemble est disposée à au moins 15 cm du niveau du sol pour permettre un nettoyage aisé du sol de la cuisine. Les pieds doivent être réglables.
- Un jeu de bouton de commande de rechange sera fourni. Ce poste concerne tout bouton, manette, etc...comportant des matières synthétiques.